



## Conditions particulières de vente



[www.akaoka.com](http://www.akaoka.com)

### Inscription

Toute inscription à l'une des prestations proposées par Akaoka implique l'acceptation des conditions générales de vente ainsi que les conditions particulières de vente.

Toute inscription doit s'effectuer en ligne et être accompagnée d'un acompte de 40%. Le règlement de la totalité du séjour doit être effectué 30 jours avant le départ.

En cas d'une inscription un mois avant le départ, nous vous demandons de joindre à l'inscription l'intégralité du prix du séjour.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu 30 jours avant le départ, Akaoka se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Le non-paiement peut entraîner l'annulation automatique de l'inscription.

### L'annulation de votre part

En cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu les sommes suivantes :

à plus de 30 jours : une somme forfaitaire de 45 € par personnes (frais de dossier non remboursables par l'assurance), pouvant être révisable suivant le voyage souscrit et les frais engagés surplace.

De 30 à 22 jours : 25% du prix du séjour.

De 21 à 15 jours : 50% du prix du séjour.

De 14 à 8 jours : 75% du prix du séjour.

De 7 à 2 jours : 90% du prix du séjour.

Moins de 2 jours : 100% du prix du séjour.

Ces sommes vous seront remboursées par l'assurance en cas d'annulation justifiée.

Attention après émission des billets d'avion en avance, que ce soit à la demande du client ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, aucune modification ne pourra être apportée. En cas d'annulation une fois émission des billets il vous sera facturé des frais d'annulation équivalents à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Pour tout voyage sur vols affrétés sur lesquels Akaoka a souscrit des engagements, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet quelque soit la date d'annulation.

## Annulation par AKAOKA

En cas de force majeure (notamment la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, crues, chutes de neige... sécurité des participants,) le voyage peut être annulé au plus tard 21 jours avant la date du départ. Dans ce cas AKAOKA vous proposera une formule de substitution. Le cas échéant, les personnes inscrites seront intégralement remboursées, mais ne pourront prétendre à aucune indemnité.

## Cas particulier

Après émission des billets d'avion en avance, que ce soit à la demande du client ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, aucune modification ne pourra être apportée. En cas d'annulation une fois émission des billets il vous sera facturé des frais d'annulation équivalents à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Pour tout voyage sur vols affrétés sur lesquels Akaoka a souscrit des engagements, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet quelque soit la date d'annulation.

Ces conditions spécifiques vous seront signalées sur votre confirmation d'inscription. Les sommes retenues vous seront remboursées par l'assurance dans certains cas (notamment maladie, accident, décès, etc.).

À partir de 30 jours avant le départ, le montant de l'assurance ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. L'assurance entre en vigueur qu'à partir de 30 jours avant le départ et si votre voyage est soldé. Ceci implique que la somme forfaitaire retenue en cas d'annulation à plus de 30 jours du départ n'est pas couverte par l'assurance.

Si Akaoka se trouve dans l'obligation d'annuler un départ, en raison du nombre insuffisant de participants, la décision sera prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ. Akaoka peut également annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, sécurité des participants. Dans ces cas les participants seront remboursés intégralement des sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité.

## Transport Aérien

Akaoka est soumis à la Convention Internationale de Montréal qui lie les transporteurs aériens avec leurs clients. Si les horaires d'avion sont modifiés par la compagnie aérienne, nous ne pouvons être tenus responsables. Idem en cas de changement d'aéroport de départ ou d'arrivée, les frais en résultant resteraient à votre charge. Akaoka ne verse aucune indemnité à ce titre. Les prix annoncés dans le devis pour l'aérien sont sous réserve de disponibilités. Ils peuvent varier jusqu'à émission des billets. Il est donc important et avantageux pour vous de réserver votre voyage le plus tôt possible, afin d'être assuré de la disponibilité des vols et de pouvoir bénéficier des tarifs aériens les plus intéressants.